Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2012)
Heft: 1969

Artikel: "Pas de plan B" : une erreur stratégique
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1024680

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

«Pas de plan B»: une erreur stratégique

Yvette Jaggi • 1 octobre 2012 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/21614

La votation sur le TransRun illustre à nouveau la responsabilité des exécutifs dans la préparation des décisions

Le projet de nouvelle ligne ferroviaire qui devait former l'axe d'un futur RER neuchâtelois est donc mort né. Un refus que le Conseil d'Etat, réduit à quatre membres depuis le départ de son leader Jean Studer en juillet dernier, avait officiellement refusé d'envisager, présumant sans doute que sa propre crédibilité pourrait compenser l'inexistence d'un plan B, maintes fois réaffirmée.

Dangereuse stratégie fondée sur une inexcusable négation du risque pourtant majeur, encore aggravé par l'annonce de mesures budgétaires particulièrement impopulaires.

Le terme de *«plan B»* est apparu d'abord dans le vocabulaire militaire vers la fin du 19e siècle. De la caisse à sable à l'ordinateur, la méthode et la pratique ont évolué, mais la mission reste la même. La préparation de plans et variantes fait partie du travail des services d'état-major des armées et polices du monde entier, qui pensent et simulent les opérations que les commandements choisiront ou non de conduire.

En politique, pour les grands projets tout au moins, l'étude de différents scénarios précède l'option décisive et le développement du programme de mise en œuvre que l'exécutif présente ensuite à l'assemblée des élus communaux, cantonaux ou fédéraux. Ce faisant, le gouvernement sait que l'affirmation publique d'un projet important n'écarte pas la nécessité de prendre plus discrètement en considération les solutions de rechange composant le fameux plan B, évidemment moins élaboré mais indispensable *«pour le cas où»*, toujours possible en démocratie.

Pour écarter cette déplaisante éventualité, les autorités n'hésitent pas à proclamer, à tort ou à raison, qu'*«il n'y a pas de plan B»*. Ou bien elles font délibérément silence sur une alternative inintéressante à leurs yeux, ou bien elles disent vrai et signalent ainsi soit une imprévoyance irresponsable ou une méfiance à l'égard des décideurs finaux, soit encore une suffisance voisine de la pensée magique.

Dans tous les cas, les citoyens ont le désagréable sentiment que les autorités veulent au mieux faire du zèle, au pire forcer leur décision. Il n'y a pas de plan B disaient en substance les Romands Jean-Pascal Delamuraz et René Felber dans la campagne pour l'adhésion à l'Espace économique européen; le non sorti des urnes il y a vingt ans bientôt révolus résonne encore dans les couloirs du Palais fédéral et le long de la Sarine. Dans la France de 2005 confrontée au Traité constitutionnel européen (TCE), l'évocation d'un plan B, de fait inexistant et jugé *«extrêmement difficile»* par le président Jacques Chirac, a dominé le débat référendaire et finalement contribué au net refus que l'on sait – et au Traité de Lisbonne signé en 2007.

Cette version mineure du TCE montre qu'il y a toujours une solution de repli, évidemment moins nette et innovante que le projet original, finalement consentie comme par défaut. L'article [2] de Jean-Pierre Ghelfi dans ce numéro laisse entrevoir un sauvetage minimaliste de ce genre pour tenter de compenser la perte du défunt TransRun. Les CFF pourraient y pourvoir, en assumant les indispensables travaux d'entretien-rénovation d'une ligne centcinquantenaire et, si tout va bien, élimineront les goulots d'étranglement sur la ligne du pied du Jura.

Triste rebondissement pour un projet probablement coulé par ceux qui peinent à se maintenir au-dessus de leur propre ligne de flottaison.

Ce n'est qu'un début, continuons... la crise

Jean-Pierre Ghelfi • 30 septembre 2012 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/21603

Neuchâtel, l'occasion manquée du RER

33'769 non, 33'351 oui: le projet de réseau express neuchâtelois a été rejeté par une majorité de 418 personnes. L'appel à la transcendance, formulé par le Conseil d'Etat, n'a pas suffi (DP 1940 [3]).

Le sujet a passionné les gens de tous les horizons et de tous les milieux, comme en témoigne un taux de participation élevé (51,5%). Les journaux locaux ont publié au cours des semaines qui ont précédé le scrutin un nombre tout à fait impressionnant de lettres de lecteurs et de lectrices. Quels qu'en soient le contenu et les arguments, ces missives exprimaient une réflexion (qu'on pouvait partager ou non) et un intérêt pour la question examinée.

La discussion publique a été passionnée comme rarement. Les gens avançaient leurs opinions: *«c'est ce dont le canton a besoin pour forger son avenir»*; *«le RER est indispensable pour que le canton puisse fonctionner comme une agglomération»*; *«le canton n'a pas les moyens de financer ce projet»*; *«ce projet ne dessert pas équitablement toutes les régions»*; *«ce n'est pas le bon projet, il faut en élaborer un autre»*, *«la participation financière des CFF est très insuffisante»* etc. Mais ces avis étaient presque toujours l'aboutissement d'une réflexion, fût-elle surprenante ou insolite. Il serait donc faux d'en déduire que les votants ont été mus par la passion ou l'émotion.

Le 24 septembre 2000

A l'intention des tenants du vote émotionnel – dans ce cas comme dans d'autres – nous voudrions rappeler les résultats de la votation fédérale du 24 septembre 2000 [4] . Rappel qui tombe très bien par ces temps où l'on reparle de sortir du nucléaire et de promouvoir les énergies renouvelables!

Etaient alors en discussion trois projets *«écologiques»*: une initiative populaire *«pour l'introduction d'un centime solaire (initiative solaire)»*; son contre-projet dénommé *«article constitutionnel sur une redevance pour l'encouragement des énergies renouvelables»* et un projet d'article constitutionnel *«sur une redevance incitative sur l'énergie en faveur de l'environnement»*. Les partisans de ces trois textes recommandaient de voter trois fois oui. Les adversaires étaient tout aussi unanimes dans le sens du non.

Le peuple a donné des réponses différenciées. Il a ainsi balayé le *«centime solaire»* (67% de non), la redevance en faveur de l'environnement n'a pas non plus trouvé grâce (56% de non) et il n'a repoussé que de peu la redevance pour l'encouragement des énergies renouvelables (52% de non). Les débats qui précédèrent cette votation de septembre 2000 furent passionnés et manquèrent souvent singulièrement de nuances. Mais le peuple ne s'est pas laissé prendre. Il a considéré chacun de ces trois objets pour ce qu'il était et a donné trois verdicts distincts qui montrent à l'évidence que son vote n'avait rien d'émotif ni de passionnel.

Trois variantes

Tout le monde a eu un train Märklin dans sa jeunesse, ou a rêvé d'en avoir un (du moins avant l'apparition de l'informatique de